



## La résidence Saint-Joseph

### LA VIE DE LA RESIDENCE

Le personnel de la résidence et les bénévoles partagent les mêmes valeurs d'accompagnement des résidents qui se traduit par une maxime « Ajouter de la vie aux années ».

- [Ses missions](#)

Notre établissement est avant tout un lieu de vie où les professionnels ont à cœur d'accompagner chaque résident, selon ses possibilités et ses envies, dans le respect de ses droits et de sa dignité. Laisser à chaque personne âgée son autonomie, en d'autres termes sa capacité à décider pour lui-même et gérer sa vie, autant que cela est possible, est une priorité pour nous.

- [Les espaces privés](#)

Dans son logement, le résident est chez lui.

C'est pourquoi il peut notamment personnaliser son cadre de vie avec quelques meubles et objets personnels.

- [Les espaces de vie commune](#)

Chaque pavillon (Le Floch et Desreumaux) dispose des mêmes locaux : salle de restaurant qui donne sur un jardin, salle d'animation, salon de coiffure, salle de bain thérapeutique, salons d'étage. Un des étages du pavillon Desreumaux est sécurisé et accueille des personnes aux troubles cognitifs prégnants.

- [Le service hôtelier](#)

Le service hôtelier vise le confort du résident. La propreté des espaces privés et collectifs est assurée au quotidien.

Un service de blanchisserie est proposé au résident. Le soin des textiles particulièrement délicats est laissé à la charge de la famille.

- [Le service de restauration](#)

Le plaisir de manger est un plaisir qui participe au bien-être du résident. Nous sommes donc attentifs à la qualité des repas servis et à la possibilité, pour les résidents d'exprimer leurs goûts et d'influencer ainsi les menus. Les régimes alimentaires sont bien évidemment respectés.

Le petit déjeuner est servi en chambre. Il est composé selon les habitudes alimentaires des résidents à leur entrée.

Le déjeuner et le dîner sont servis en salle à manger, sauf si l'état de santé du résident nécessite la prise de repas en chambre.

Le goûter (gâteaux individuels, boisson chaude ou froide) est proposé à l'endroit où le résident se trouve (salle d'animation, chambre, autre...).

La famille qui veut partager un repas avec son proche est la bienvenue (il suffit pour cela de réserver au minimum 24h à l'avance).

#### • L'animation

Promouvoir l'animation, c'est promouvoir la vie au sein de la résidence. Deux animatrices et deux AMP proposent des animations chaque jour, y compris le week-end. Cette permanence répond à de réels besoins.

Les animations proposées sont multiples : sorties au cinéma, au restaurant, au marché... pour garder le contact avec la vie extérieure. Le résident peut aussi participer, selon son envie à : la gymnastique douce, les jeux de mémoire, les lotos, les ateliers pâtisserie, bricolage, couture/tricot, chorale, médiation animale, etc.

Les rencontres intergénérationnelles sont toujours favorisées au travers de collaborations avec des écoles primaires et des écoles d'ingénieurs.

L'établissement propose gratuitement aux résidents et à leurs familles l'application FAMILIO qui permet de favoriser les liens familiaux.

#### • Le service soin ou L'accompagnement et les soins

Prendre soin du résident est notre raison d'être. Chaque moment avec lui, qu'il s'agisse d'un temps de soin, d'animation, de repas..., est vécu et valorisé comme un temps d'échange privilégié. L'accompagnement est personnalisé. Les besoins et envies de chaque résident et famille orientent les interventions des professionnels dans un souci d'adaptation à chacun dans un espace de vie collectif.

#### • Le service religieux

Le résident est libre de pratiquer sa religion, sans prosélytisme, dans le respect des autres.

Une messe est proposée chaque semaine par un prêtre le jeudi à 11h. Les ministres des autres cultes peuvent également intervenir à la demande des résidents.

#### • Les services administratifs

Une équipe est à l'écoute de chaque résident pour faciliter les différentes démarches administratives.

Les démarches pour obtenir l'aide sociale, quand elle est nécessaire, sont assurées par l'établissement.

Le courrier que le résident reçoit à Saint Joseph lui est apporté chaque jour.

- [Les services généraux](#)

Les factotums sont responsables de la maintenance des parties communes. Ils rendent volontiers service lorsque les équipements du résident nécessitent un conseil ou un acte technique. Ils participent à la sécurisation des bâtiments ainsi qu'à l'accueil le premier jour, lors de l'installation du résident dans sa chambre.

- [Les espaces d'expression](#)

Il est essentiel, dans un EHPAD, de pouvoir recueillir la parole des résidents et des familles. Le CVS (conseil de vie sociale) est mis en place. Composé de résidents élus, de représentants des familles, de salariés et d'administrateurs, il offre 3 à 4 fois par an, des lieux et temps d'informations, de réflexions et de préconisations pour s'ajuster au mieux aux besoins des résidents.

Une commission « menus » est un autre moment d'échanges pour prendre en compte les envies alimentaires des résidents dans les repas qui leur sont proposés.

- [Les autres prestations](#)

Sur RV, le résident peut bénéficier des services d'un coiffeur et de pédicurie. Il peut tout aussi bien prendre ces rendez-vous hors de la résidence s'il le souhaite et s'il a quelqu'un pour l'y accompagner. Des bénévoles actifs assurent des animations régulières au sein et en dehors de la résidence.

- [Un peu d'histoire](#)

La Résidence Saint-Joseph est le fruit d'une tradition chrétienne de soins aux pauvres et aux malades qui remonte jusqu'à 1850. En 1976, l'association « Résidence Saint-Joseph » devient laïque. De nouveaux locaux sont construits en 1995 qui portent le nom de deux religieuses qui avaient particulièrement œuvré au sein de la Résidence, Jeanne Desreumaux et Elisabeth Le Floch. En juin 2016, l'association « Résidence Saint-Joseph » a fusionné avec l'association l'AGORA qui est elle-même devenue la Fondation Filseine au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

- [Modalités d'admission](#)

Les personnes s'inscrivent sur liste d'attente, soit directement auprès de l'établissement, soit via le logiciel Via Trajectoire. Ce logiciel a l'ambition de se déployer au plan national et permet aux personnes de s'inscrire dans plusieurs établissements au travers d'une démarche unique.

Les dossiers sont examinés par le médecin coordonnateur. Les personnes dont le dossier ne comporte pas de contre-indications médicales sont invitées à effectuer une visite de préadmission.

Au cours de cette rencontre, les personnes visitent les locaux, s'informent du fonctionnement de la résidence. Les formalités administratives sont expliquées et le consentement éclairé des personnes est recueilli, quand cela est possible.

Une commission d'admission définitive statue une fois par mois sur les dossiers des personnes qui ont effectué la visite de préadmission.

---

Les accès en transport en commun.

La résidence Saint-Joseph est accessible en métro (station Garibaldi) ou en bus (ligne F3, 41, t54). En voiture, les possibilités de parking aux alentours de la résidence sont nombreuses. Deux places de stationnement pour personnes handicapées sont réservées au plus près de l'entrée des bâtiments.

---

Prix de journée 2017 : 57,36 €.

Talon dépendance : 5.58€.

Le prix de journée pour l'hébergement est fixé, chaque année, par le Département de Seine Maritime

Pour financer leur séjour, les résidents peuvent bénéficier (selon les ressources) :

- De l'aide au logement (CAF)
  - De l'APA
  - De l'aide sociale si les ressources du résident sont inférieures au prix de journée demandé et sous réserve d'acceptation du dossier par le Département.
-